ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Permis de construire

Question écrite n° 49436

Texte de la question

M. Gerard Larrat attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur les preoccupations recemment manifestees par les architectes a propos d'une reforme en preparation. Cette reforme tendrait a supprimer le recours a un permis de construire pour des constructions de moins de 250 metres carres. Les inquietudes concernent non seulement l'avenir d'une profession mais egalement la preservation de l'esthetique de notre environnement, meme s'il peut paraitre pertinent d'assouplir, dans un but social, pour des personnes physiques, le dispositif actuel. C'est pourquoi il lui demande dans quelles mesures la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture est susceptible d'etre modifiee, selon quelle procedure et avec quelles garanties pour les professionnels architectes.

Données clés

Auteur : M. Larrat Gérard
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49436
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1290